



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Situation politique et humanitaire au Cameroun

Question écrite n° 16618

#### Texte de la question

Mme Marie Tamarelle-Verhaeghe attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation préoccupante au Cameroun. Depuis fin 2016, le Cameroun est plongé dans une crise résultant des protestations des séparatistes anglophones dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du pays. Le 1er octobre 2017, ils annonçaient unilatéralement l'indépendance des deux provinces anglophones et nommaient leur projet d'État Ambazonia. Depuis, les manifestations sécessionnistes ont été violemment réprimées par l'armée, conduisant à des déplacements de population de grande ampleur. C'est dans ce contexte de violences et de dégradation des droits humains que s'est déroulée l'élection présidentielle d'octobre 2018, qui a vu la réélection du chef de l'État sortant Paul Biya, au pouvoir depuis 36 ans. Ce conflit vient s'ajouter à la lutte qui sévit depuis plusieurs années entre l'armée camerounaise et le groupe djihadiste Boko Haram, dans le nord du pays, le long de la frontière avec le Nigéria. Le 24 janvier 2019 à Genève, la coordinatrice résidente au Cameroun de l'ONU et la directrice de la protection civile du Cameroun alertaient sur la situation inquiétante du pays, estimant que « le Cameroun ne peut plus être une crise oubliée » et que « les besoins humanitaires vont probablement augmenter dans les années à venir ». Selon l'ONU, 32 000 Camerounais ont fui vers le Nigéria depuis le début de la crise, 437 000 ont été déplacés et 4,3 millions ont besoin d'assistance vitale, soit une personne sur six. Elle souhaiterait savoir quelles mesures sont envisagées par M. le ministre pour porter un secours à la population de la région et éviter une catastrophe humanitaire d'une plus grande ampleur.

#### Texte de la réponse

La France est profondément préoccupée par la situation dans les deux régions anglophones (Nord-Ouest et Sud-Ouest) du Cameroun, qui continue à se dégrader. Les pertes humaines y sont lourdes et la situation humanitaire critique, avec près de 440 000 déplacés internes et environ 32 000 réfugiés au Nigéria. Dans ce contexte, la France condamne les violences et poursuit ses efforts pour convaincre le gouvernement camerounais de prendre des initiatives pour aller vers un règlement politique durable de la crise. Elle appelle notamment les autorités camerounaises à lancer un dialogue inclusif, à mettre en œuvre des mesures de détente et à approfondir la décentralisation. Avec d'autres partenaires internationaux également préoccupés par l'évolution de la situation, la France, attachée à la stabilité et à l'unité du Cameroun, se tient naturellement prête à soutenir les initiatives de dialogue qui pourront être mises en place à cette fin. Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères entend renforcer son action humanitaire en 2019 dans les régions Nord-Ouest et Sud-Ouest. Ainsi, 800 000 euros de crédits humanitaires (contre 400 000 euros en 2018) seront consacrés en 2019 à l'Extrême Nord et aux deux régions anglophones du Cameroun. A ces 800 000 euros s'ajouteront 500 000 euros de crédits de stabilisation et 600 000 euros d'aide alimentaire. Par ailleurs, l'aide humanitaire fournie par l'Union européenne au Cameroun s'est élevée à 16,4 millions d'euros en 2018. Liée à ce pays par des liens bilatéraux denses et anciens, la France continuera à apporter son soutien au développement du Cameroun, au bénéfice du peuple camerounais et à mener un dialogue exigeant avec les autorités camerounaises en faveur de la démocratie et des droits de l'Homme.

#### Données clés

**Auteur** : [Mme Marie Tamarelle-Verhaeghe](#)

**Circonscription** : Eure (3<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 16618

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : [Europe et affaires étrangères](#)

**Ministère attributaire** : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le** : [5 février 2019](#), page 1035

**Réponse publiée au JO le** : [26 février 2019](#), page 1912